

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 juin 2018

Délibération n° 2018-2814

commission principale: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Lyon 4°

objet: Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) Le Clos Jouve - Réhabilitation partielle -

Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés:</u> M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés: MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018

Délibération n° 2018-2814

commission principale: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s): Lyon 4°

objet : Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) Le Clos Jouve - Réhabilitation partielle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service: Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'ESPE est un établissement installé sur la totalité du site du 5, rue Anselme à Lyon 4°. Cet ensemble immobilier appartient à la Métropole de Lyon qui en assume les charges du propriétaire et le rôle de maître d'ouvrage. L'ESPE l'occupe au titre d'une convention signée entre l'État et le Département du Rhône en 1991.

Les bâtiments d'origine ont été construits à la fin du XIXe siècle pour accueillir l'École normale d'instituteurs, devenue Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) ensuite, puis ESPE depuis le 1er septembre 2013. Aujourd'hui, le clos-couvert des bâtiments anciens et une partie des façades présentent de nombreux désordres, du fait d'un manque cruel d'entretien depuis plusieurs décennies :

- les couvertures en tuile ainsi que des évacuations pluviales sont vétustes. Les bois de charpente sont attaqués par des insectes xylophages et des champignons lignivores. Des réparations en urgence ont dû être menées suite à des ruptures de poutre,
- les menuiseries extérieures sont très endommagées : des accidents se sont produits ces dernières années (détachement de vantaux chutant en pied de façade),
- les maçonneries (en façade des ouvrages, sur les toitures, sur les ornementations) et les corniches (en pierre de taille ou en béton) présentent également des désordres importants et profonds.

Une réhabilitation de ces bâtiments s'impose donc, dans un strict objectif de conservation des bâtiments et de mise en sécurité des personnes qui fréquentent le site. Le programme de cette opération se limite ainsi à la réfection de la toiture (rénovation des charpentes, couverture et zinguerie) et au traitement des menuiseries extérieures et des éléments de maçonnerie les plus dégradés et les plus susceptibles de représenter un danger pour les personnes.

Les bâtiments plus récents situés au nord du site, dépourvus d'intérêt architectural, ne sont pas concernés par cette réhabilitation, d'autant que les besoins d'occupation des locaux par l'ESPE restent à préciser.

Un projet de réhabilitation des bâtiments historiques a ainsi été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, pour un montant de 6 000 000 €. Une individualisation partielle de 100 000 €TTC en dépenses (délibération du Conseil n° 2015-0825 du 10 décembre 2015) a ensuite permis de financer les études préalables. L'enveloppe budgétaire globale a été affinée, et un programme technique détaillé a été rédigé. Selon le calendrier envisagé, les travaux pourraient se dérouler de novembre 2019 à avril 2021.

Il est aujourd'hui demandé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 5 600 000 \in en dépenses ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

- 1° Approuve le lancement des consultations pour le marché de maîtrise d'œuvre, les marchés de travaux et la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ESPE Clos-Jouve, à Lyon 4°.
- **2° Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P03 Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant de 5 600 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 170 000 € en 2018,
- 950 000 € en 2019.
- 4 330 000 € en 2020,
- 150 000 € en 2021 ;

sur l'opération n° 0P03O5020. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 700 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.